

Liste des comparants du clergé de la sénéchaussée de la Basse-Marche

Citer ce document / Cite this document :

Liste des comparants du clergé de la sénéchaussée de la Basse-Marche. In: Archives parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VI - Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1879. pp. 638-640;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1879_num_6_1_2733

Fichier pdf généré le 02/05/2018

SÈNÈCHAUSSEE DE LA MARCHE (BASSE-).

SÈANT A DORAT.

*Extrait des procès-verbaux des 16, 17 et
18 mars 1789 (1).*

Ont comparu

Pour l'ordre du clergé :

MM. Claude-Barnabé Laurens de Mascoux ; Antoine Chesne Desmaisons, prêtres chanoines, députés du chapitre de Saint-Pierre de cette dite ville du Dorat, par acte reçu Vidard, secrétaire desdits sicurs ; et Hubert Bonnet, prêtre chanoine dudit chapitre, député pour le bas chœur dudit chapitre, par le même acte en date du 27 février dernier ; Jacques-André Vacherie, chanoine dudit chapitre de Saint-Pierre du Dorat, fondé de pouvoir de dame Marthe Dupin de Saint-Quentin, abbesse et supérieure de la communauté des dames religieuses de la Sainte-Trinité, ordre de Saint-Benoit de la ville du Dorat, faisant pour toute sa communauté ; reçu Nesmond, notaire royal sous la date du 27 février dernier ; Jacques Deverinc, curé de Saint-Pierre de ladite ville du Dorat ; François-Jean-Baptiste Saudenoy de Starari, prêtre, curé du Bourget, paroisse du Darmet, fondé de pouvoir de M. Joachim-Charles-Antoine Augier, archiprêtre de Montmorillon, curé d'Anise, par acte reçu Génot, notaire royal à Montmorillon, en date du 10 de ce mois ; Pierre Reculet, prêtre, curé du bourg, et paroisse de la Croix ; Pierre Genetier du bourg et paroisse de Duisac ; Jean Gillen de Mondot, curé du bourg et paroisse de la Garde-Saint-Géralde ; Jean-Baptiste Chamblet, chanoine théologal du chapitre de Saint-Pierre de cette dite ville du Dorat, fondé de pouvoirs de messire Jean-Baptiste Montazeot, prêtre, curé du bourg et paroisse de Montisme, par acte reçu Chamblet, notaire royal, en date du 4 de ce mois ; Jean Richard, curé du bourg et paroisse d'Oradour-Saint-Genest ; Joseph-Zéphirin-Laurens de Lagasne, prêtre chanoine du chapitre de Saint-Pierre de cette ville du Dorat, propriétaire du fief de Lalocherie, situé en la paroisse d'Oradour-Saint-Genest ; Jean-François Coussaud, prêtre communaliste du chapitre de Saint-Pierre de ladite ville du Dorat, propriétaire du fief du grand Lezignier en la paroisse d'Oradour-Saint-Genest ; Claude-Théobald Israël de La Jornière de Lagasne, seigneur du Vignaud en la paroisse d'Oradour-Saint-Genest ; Antoine Maurat, curé du bourg et paroisse de Saint-Ouen ; François Savard, curé du bourg et paroisse de Voulon ; Pierre Aubugeois, curé du bourg et paroisse de Saint-Bonnet, fondé de la procuration de messire François Chevanceau de Latour, prieur, curé du bourg et paroisse de Saint-Martin-le-Pont, par acte reçu Bousic Dupont, en date de ce jourd'hui ; Claude-Barnabé-Laurent de Mauseloux, prêtre, chanoine du chapitre de Saint-Pierre de cette ville du Do-

rat, propriétaire du fief de Lagasne et de Ches-Pelliaud ; Jean Villebard, prêtre, curé de la ville et paroisse de Lorval Magnac ; Jacques Guillot, prêtre, curé du bourg et paroisse de Dompierre, fondé de la procuration des dames religieuses, propriétaires de la ville de Laval-Magnac, par acte reçu Desponges, notaire royal audit Laval, en date du 7 de ce mois ; Jean-Baptiste Mondot de Beaujour, prêtre, du chapitre de Saint-Pierre de cettedite ville du Dorat, fondé de pouvoir de messire Jean-Baptiste Plagneaud, curé du bourg et paroisse d'Arnac-la-Porte, par acte reçu Nesmond, notaire royal, le 5 de ce mois ; Pierre Lhuillier de Boiscantaud, curé du bourg et paroisse de Bussière-Poitevine ; Jacques Gillot, prêtre, curé du Bourget, paroissé de Dompierre ; Jean-François Israël Laudenoy, curé du bourg et paroisse de Droux ; François-Joseph Murret, curé du bourg et paroisse de Saint-Amand-Magnasais ; Jean Vignaud, curé du bourg et paroisse de Saint-Hilaire-la-Treille ; Joseph-François Lesterpt, curé du bourg et paroisse de Saint-Léger-Magnasais ; Jacques Guillot, curé du bourg et paroisse de Dompierre, fondé des pouvoirs de messire Jean-Baptiste Muzeraud, prieur du bourg et paroisse de Saint-Priez-le-Beton, par acte reçu Decressac, notaire royal à Laval, le 4 de ce mois ; François-Joseph Murrai, curé du bourg et paroisse de Saint-Amand-Magnasais, fondé de pouvoir de messire François de Lavalette, curé de Saint-Sornin-Leutat, par acte reçu Tardi, notaire royal à Château-Ponsac, en date du 9 de ce mois ; Joseph-Jean Boin, archiprêtre de Rancon, fondé de pouvoir de Thouvenet, curé de Ville-Favart, signé de lui, en date du 10 de ce mois ; Jacques-Jean-Baptiste Savard, prieur, curé du bourg et paroisse d'Azat-sur-Vienne ; François-Busson Delage, curé du bourg et paroisse d'Adrier ; René-Etienne-François de Broue, curé de la ville et paroisse d'Availles ; Vincent Jerardat, prêtre, chanoine du chapitre de Saint-Pierre de cette ville, fondé de pouvoir de messire Luc-Joseph Dubrac, prêtre, curé du bourg et paroisse d'Azac-le-Ris, par acte reçu Desponges, notaire royal à Laval, en date du 11 de ce mois ; Jean-Baptiste Marcoult, curé du bourg et paroisse de Labuzeuge ; Louis-François Marcoult, prieur, curé du bourg et paroissé de Baldem ; Jean-Robert de Ribourgeon, prêtre, curé du bourg et paroisse de Brillac ; François-Martin Deshoulière, curé de la ville de Lisle-Jourdain ; Joseph-Zéphirin-Laurent de Lagasne, prêtre, chanoine du chapitre de cette ville, fondé de la procuration de messire Jean Sarget, prêtre, curé du bourg et paroisse de Lachapt, reçu Bouneau, notaire royal, en date du 10 de ce mois ; Laurent-Dagobert Daubré, prieur, curé du bourg et paroisse de Millac ; François-Michel Aurillard, curé de la ville et paroisse de Lussac-le-Château, fondé de pouvoir de M. Baillet Descombes, curé de Moussac, signé de lui le 14 de ce mois ; François-Martin Deshoulières, curé de Lisle-Jourdain, fondé de pouvoir de messire Paul-Laurent de Rérac, curé du bourg et paroisse de Montliet,

(1) Nous publions ce document d'après un manuscrit des *Archives de l'Empire*.

par acte reçu Bouneau, en date du 14 de ce mois; Jacques-André Vacherie, prêtre, chanoine du chapitre de cette ville, fondé de pouvoir de M. Louis-Charles Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, par acte reçu Fournier, notaire à Limoges, en date du 27 février dernier; Laurent Duplessis Daubré, prieur de Milhac, fondé de la procuration de messire Jean-Baptiste Barrier, prieur, curé de Saint-Peixent, reçu Bouneau, notaire royal, le 14 de ce mois; François-Michel Aurillard, curé de la ville et paroisse de Lussac-le-Château; François Teytaud, curé du bourg et paroisse de Moulisme, fondé de pouvoir de messire Pierre Richard, curé du bourg et paroisse de Civeau, par acte reçu Gario, notaire, en date du 7 de ce mois; Pierre-François Bonnet, curé du bourg et paroisse de Persac, fondé de la procuration de messire Jean Compte, curé de la paroisse de Gouet, par acte reçu Compte, en date du 5 de ce mois; Antoine Chesne Desmaison, prêtre, chanoine de cette ville, fondé de pouvoir de messire Pierre Robert, curé du bourg et paroisse de la chapelle Vivier, par acte reçu Billion, en date du 8 de ce mois; Pierre Lhuilier de Boiseautaud, prêtre, curé du bourg et paroisse de Bussière-Poitevine, fondé de la procuration de messire Jean Proux, curé de Mazerale, reçu Garri, notaire, en date du 7 de ce mois; François Teytaud, prêtre, curé du bourg et paroisse de Moulisme; Pierre-François Bonnet, prêtre, curé du bourg et paroisse de Persac; ledit Bonnet fondé de pouvoir de messire Henri-Louis Gaillard, curé du bourg et paroisse de Quéau, par acte reçu Savin, notaire, en date du 14 de ce mois; Jean-Baptiste Prunier, curé du bourg et paroisse de Négra, fondé de pouvoir de messire François Barrier, curé de la ville et paroisse de Saint-Germain-sur-Vienne, par acte reçu Paccaud, notaire, le 9 de ce mois; Jean Richard, curé d'Oradour-Saint-Genest, fondé de pouvoir de messire Jacques Texon, curé du bourg et paroisse de Chastain-sur-Charente, par acte reçu Paccaud, notaire, en date du 7 de ce mois; Jean-Robert de Ribourgeon, curé du bourg et paroisse de Brillac, fondé de pouvoir de messire Etienne de Peyraton, curé de Gazoubert, par acte reçu Lecteur du Peyrat, notaire, en date du 7 de ce mois; Jean-Baptiste Pinnier, curé de Négra, fondé de pouvoir de messire Nicolas Jolivart, curé de Lessac, signé de lui, en date du 13 de ce mois; Jean-Baptiste Le Borthe de Grandpré, curé d'Oradour-Sanois, fondé de pouvoir de messire François de Tissenil, curé du bourg et paroisse de Mézière, par acte reçu Lafaye, notaire royal, le 9 de ce mois; Jean-Baptiste Primer, curé de Bourget, paroisse de Négra; Jean-Baptiste Le Borthe de Grandpré, curé du bourg et paroisse d'Oradour-Sanois; Joseph Moreau de Jarriye, prêtre communaliste d'Arnac-la-Porte, fondé de la procuration de messire Jean-Baptiste Dubruc de Villandrau, curé du bourg et paroisse de Saint-Martial, reçu Marcoult, notaire, en date du 13 de ce mois; Jean-Robert de Ribourgeat, curé de Brillac, fondé de pouvoir de François de Graterotte, curé du bourg et paroisse de Saint-Quentin; François Busson de Lage, curé d'Adrier, fondé de la procuration de messire François Gaujoux, curé du bourg et paroisse de Vigeaut, reçu Blondet, en date du 5 de ce mois; Pierre Aubugeois, curé de Saint-Bonnet, fondé de la procuration de messire Barthélemy-Lucas de Labrousse, curé de Plenville, reçu Papaud, notaire, le 7 de ce mois; Antoine Lascoux, curé de Vacqueur, fondé de la procuration de messire Louis-Julien Rozé, prieur de Lus-

sac-le-Château, reçu Marin, notaire, le 13 de ce mois; Jacques Deverine, curé du Dorat, fondé de pouvoir de MM. les communalistes de l'église de Saint-Pierre de cette dite ville; Jacques Deverine, curé du Dorat, fondé de la procuration de messire Pierre de Laferre, prieur de Saint-Cyprien de Boesse, reçu Meige, notaire royal, le 9 de ce mois; Jean-Baptiste Mondot de Beaujour, chanoine de cette ville, fondé de pouvoir de messire Germain de Gallard, prieur de Saint-Julien d'Arnac-la-Porte, par acte reçu Boullard, en date du 9 de ce mois; André de Cressac, chanoine du chapitre de cette ville, fondé de pouvoir de MM. les abbé, chanoines du chapitre de Saint-Martial de la ville de Limoges à cause de leur prieuré d'Azac-le-Ris, par acte reçu Ardent, notaire, en date du 2 de ce mois; Jean-Baptiste Chamblet, chanoine théologal du chapitre de cette ville, fondé de la procuration de la dame abbesse de la règle de la ville de Limoges, à cause de son prieuré de Voulon, reçu Fournier, notaire, en date du 28 février dernier; Etienne Desgranges, prêtre communaliste des prêtres de la ville de Larat-Magnac, et fondé de leur procuration sous leur signature privée, en date du 9 de ce mois; Antoine Larcoux, prieur de Vacqueur, fondé de pouvoir de dom André La Balle, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, titulaire du prieuré de Saint-Pardoux de Bezaud, par acte reçu Lagoué, le 2 de ce mois; Vincent Jevardat, chanoine du Dorat, titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine; Jean-Baptiste Surard, prieur, curé d'Azat-sur-Vienne, titulaire du prieuré simple de Saint-Léger, paroisse du Vigeau et de Juite; MM. les ecclésiastiques du siège secondaire de Bellac, qui sont: François Hélistas, prêtre communaliste de la communauté des prêtres de la ville de Bellac, fondé de pouvoir de messire Antoine de Nesmond, curé de la ville et paroisse de Bellac, reçu Desgranges, en date du 12 de ce mois; Antoine Lanoux, prieur, curé du bourg et paroisse de Vacqueur; Léonard de La Couture, prieur, curé de Saint-Julien-les-Combes, fondé de la procuration de messire Michel Bernard Lafond, prêtre, curé du bourg et paroisse de Barneuil, par acte reçu Bastier, en date du 7 de ce mois; Joseph-Jean Bouin, archiprêtre de la ville de Rançon, fondé de pouvoir de messire Jean-Pierre Romunet, curé du bourg et paroisse de Blauzac, par acte reçu Négrier, en date du 8 de ce mois; Pierre Aubugeois, curé du bourg et paroisse Saint-Bonnet; Léonard de La Couture, prieur de Saint-Julien-les-Combes, fondé de procuration de messire Antoine-Etienne Lauzier, curé du bourg et paroisse de Thouron, signée de lui en date du 13 de ce mois; Joseph-Jean Bouin, archiprêtre de Rançon; François-Jean-Baptiste Sandemoui de Starari, curé du bourg et paroisse de Darnat; Jean Charin, prêtre, vicaire de la ville de Bellac, fondé de pouvoir de messire Léonard-Etienne de Royau, prêtre, curé du bourg et paroisse de Saint-Barbent, par acte reçu Bajet, en date du 11 de ce mois; et ledit sieur Charin, fondé de la procuration de MM. les prêtres communalistes de la ville de Bellac, sous leurs signatures privées, en date du 10 de ce mois; Léonard de La Couture, prieur, curé du bourg et paroisse de Saint-Janien-les-Combes; Jean-Baptiste Arbelot, curé de la paroisse de Lagudet; Antoine Lacoux, prêtre, curé du bourg et paroisse de Vacqueur, fondé de la procuration de messire Pierre d'Anglard, curé du bourg et paroisse de Blond, reçue Lagasne, en date du 6 de ce mois; Jean-Baptiste Bouin, de Grand-Mont, prieur de la chapelle de Sainte-Anne,

paroisse de Blanzac ; Jean Charin, chapelain de la chapelle du Cardinal, desservie dans l'église de Bellac ; Jean-Baptiste Teytaud, chapelain de Sainte-Anne de Milanès, en la paroisse de Lacroix, François Musselard, prêtre, chapelain de la chapelle de Saint-Blaize, desservie en l'église de Bellac ; François Hétitas, chapelain de Notre-Dame d'Abondance, en la paroisse de la Croix ; Jean Mallebecy, prêtre, vicairé honoraire de la ville de Bellac ; ledit Jean Mallebecy, fondé de pouvoir et député de MM. les prêtres de Bellac sans bénéfice, sous leurs signatures privées en date du 14 de ce mois.

Dans l'ordre de la noblesse :

M. Jacques, marquis Dutheil, chevalier, seigneur de Larochère ; Lage Malcouronne, capitaine de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; Paul-Jean comte de Chamborand, chevalier, seigneur de Saint-Martial et Mascloux, baron de Droux et de Sombusaud, lieutenant de messieurs les maréchaux de France, au département de Bellac ; Pierre Buflère, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant capitaine au régiment d'infanterie de Bourgogne, fondé de la procuration de dame Silvine de Robert de Villemartin, dame de Villemartin, veuve de feu messire Antoine-Amable Dubreuil-Héliou, chevalier, seigneur de la Guéronnière, Combes, Villegue, Lusigny et autres places, ancien capitaine au régiment de Picardie, sous sa signature privée en date du 2 de ce mois ; Antoine Pétiaud, chevalier, seigneur de Manadeau et de la Rivalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie ; haut et puissant seigneur messire Pierre-Thibaut-Marie Barthon, comte de Montbas, seigneur du Haut et Bas Monteil, Escurat, Thorus et autres lieux, fondé de la procuration de très-haut et très-puissant seigneur, monseigneur Gui-André-Pierre duc de Laval, chef des noms et armes de sa majesté, maréchal de France, gouverneur pour Sa Majesté de la province d'Aunis, des ville, château et principauté de Sedan et de Carignan, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur de Saint-Lazare de Notre-Dame du Mont-Carmel, seigneur du duché de Laval et autres lieux, reçue Puitier, en date du 4 de ce mois ; Joseph Cardebœuf Derive, chevalier, seigneur de Thibarderie ; Jean-François vicomte de Véruine, chevalier, seigneur de Lascoux et de la Faverie en partie, ancien chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, fondé de pouvoir de messire Joseph de Véruine, chevalier, seigneur de Saint-Martin-de-Meaux, par acte reçu Braq le 9 de ce mois ; ledit sieur Jean-François de Véruine, fondé de la procuration de messire Gaspard-François Taveaud, chevalier, seigneur de Lagecourbe, Reaucourt et autres lieux, et la Faudrière en Poutou, et encore seigneur des fiefs de Laveau, chevalier, en la paroisse de Magnac et de la Valette-Montavi en la paroisse de Dompierre, par acte reçu Nouveau, notaire royal, du 12 de ce mois ; Louis-Charles-Alexandre de Roffignac, chevalier, seigneur de la Salle ; Jean de Saint-Martin, chevalier, seigneur marquis de Bagnac, seigneur de Villemeixent, le Breuil-Ferrant, la Rochelle et Martineix en partie ; Michel, chevalier de Saint-Martin de Bagnac, officier au régiment de Bourgogne-cavalerie, et seigneur de Martineix, en partie ; Paul-Jean comte de Chamborand, chevalier, seigneur de Saint-Martial et Mascloux, baron de Droux et de Sombufaud, lieutenant de messieurs

les maréchaux de France au département de Bellac, et de Pierre Buflère, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant capitaine d'infanterie au régiment de Bourgogne ; Joseph comte de Montbel, chevalier, seigneur de la Tuche, Noblet, le bourg Archambault et autres places, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, ancien capitaine de cavalerie ; Mathieu-Alexandre Guyot du Dognon, chevalier, seigneur de Saint-Quentin et de la Mothe-du-Dognon, ancien chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, capitaine de cavalerie, fondé de la procuration de messire François de Couet de Lusignan, chevalier, seigneur de Labeige, reçue Maisondieu du 12 de ce mois ; ledit messire Guyot du Dognon, encore fondé de pouvoir de messire Pierre de Risseuil, chevaliers, seigneur de Mouette, par acte reçu Pacaud, le 11 de ce mois ; Henry Guyot, chevalier, seigneur de Messignac ; Thibaut de Labroue, chevalier, vicomte de Vareilles, mestre de camp de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Vareilles, la Mothe d'Autesa, Mois et autres lieux, tant pour lui que pour messire Charles de Villedon, chevalier, seigneur de Gournay-la-Chevalière, Vauzette, Lavaud, Chermepin, les Plats, Lamoudy, Fauné et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, suivant la procuration reçue Barbier, le 9 de ce mois ; et encore fondé de pouvoir de messire Antoine-François Authebert, seigneur de Létang, par acte reçu Brun, le 9 de ce mois ; Mathieu de Tisseuil, chevalier, seigneur d'Euraud, lieutenant en premier au régiment d'Oxaune du corps royal d'artillerie, pensionné du Roi, tant pour lui que fondé de pouvoir de très-haut et très-puissant seigneur messire François de Tisseuil, chevalier, seigneur baron d'Ysseries, Chatelanet-de-Royer, seigneur de Fouilloux et autres lieux, par acte reçu Paccaud du 11 de ce mois ; André-Victor Colin de La Brunerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Brie, chevalier, seigneur de la baronnie d'Azat-le-Ris, et châtellerie de la Bazeuge et du fief de la Peyrière ; haut et puissant seigneur Pierre-Thibaut-Marie Barthon, chevalier, comte de Montbas, seigneur du haut et bas Monteils, Escurat, Thorus et autres lieux, tant en son nom que comme fondé de pouvoirs de très-haute et très-puissante demoiselle Marguerite de Vertamont, comtesse de Lavaud, dame du fief Dumas en Marche et autres lieux, par acte reçu Paud, le 28 février dernier ; Louis-Jacques Estourneau, chevalier, seigneur de Pinnoteau, Labruneterie, Ricoux, Legué-Salomon, la Grande-Roche et autres lieux, ancien mousquetaire gris de la garde du Roi, faisant tant pour lui que pour dame Marie-Henriette Duperon, veuve de messire François de Mallevaud, chevalier, seigneur de Marigny, dame de Pomereix et du Pin-Greland, suivant sa procuration reçue Bourbaud, le 4 de ce mois, et encore de messire François, marquis de Ferré, chevalier, seigneur de la Jarandie, Roue, Darré et la Tourail, Frédière et autres lieux, chevalier honoraire de Saint-Jean de Jérusalem, ancien officier de carabiniers, par acte reçu Valet, le 9 de ce mois ; messire Jean-Armand Authubert, chevalier, seigneur de Lagedufaix et de Mons, ancien capitaine de cavalerie, tant pour lui, que pour messire François Authebert, chevalier, seigneur de Sambamas, de Bédoux et du Chés, suivant la procuration reçue Nesmond, le 10 de ce mois ; et encore pour dame Marie-Anne Boütaud, veuve de messire Pierre de Puignion,